


 INFO

## La loi Hamon : les nouvelles règles du e-commerce

La loi relative à la consommation (dite « loi Hamon ») promulguée le 17 mars 2014 modifie les **règles du commerce en ligne** pour améliorer l'information et renforcer les droits contractuels des consommateurs obligeant ainsi l'**e-commerçant** à mettre en conformité son site Internet, les conditions générales de vente et le processus global de commande.

### Rappel:

La vente réalisée notamment par le biais d'Internet, par téléphone, courrier ou fax c'est-à-dire, lorsque les parties ne sont pas physiquement en présence l'une de l'autre au moment où la vente est conclue est considérée comme de la vente à distance. En droit français, la vente est considérée comme conclue lorsque les parties se sont mises d'accord sur la chose et sur le prix même si la chose n'est pas livrée ni le prix payé (art 1583 du Code Civil).

### Le délai de rétractation passe de 7 à 14 Jours.

En cas d'achat à distance avec un professionnel, le consommateur peut se rétracter. L'acheteur en ligne bénéficie actuellement d'un délai de 7 jours pour se rétracter et se faire rembourser le produit. La loi prévoit une augmentation du délai qui passe à 14 jours.

L'acheteur n'a pas à justifier sa décision et le vendeur professionnel est tenu de le rembourser.

Ce droit de rétractation est également applicable pour « tout contrat hors établissement » c'est-à-dire conclut dans un lieu qui n'est pas celui où le professionnel exerce son activité en permanence.

Par contre l'acheteur ne dispose d'aucun droit de rétractation lors d'un contrat conclu dans une foire ou dans un salon.

### Mise en ligne d'un formulaire de rétractation

Le vendeur devra mettre en ligne un formulaire de rétractation « lisible et compréhensible ». Le client qui désire se rétracter pourra soit l'utiliser, soit faire une déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter.

### Accusé de réception

Le vendeur devra adresser sans délai à l'acheteur un accusé de réception de la rétractation sur un support durable.

### Le délai de remboursement est ramené à 14 jours

A compter de la date à laquelle il sera informé de la décision de l'acheteur de se rétracter, l'e-commerçant sera tenu de lui rembourser dans les 14 jours la totalité des sommes versées, dont les frais de livraison.

### Le vendeur doit rembourser l'acheteur en utilisant le même moyen de paiement

Il est néanmoins possible de réaliser la transaction avec un autre moyen de paiement, à condition d'avoir obtenu l'accord de l'acheteur et de ne pas lui occasionner de frais supplémentaires.

### Date de mise en conformité des sites web marchand

A partir du 14 juin 2014, si vous avez un site e-commerce vous devrez le mettre en conformité avec la loi Hamon.

## Fiscalité en élevage


 rappel

Nous rappelons qu'afin de se mettre en conformité avec la réglementation européenne, la France relève le taux de TVA applicable à la vente d'animaux domestiques (chats et chiens) à 20 % au **1er juillet 2014** en application de l'[article 278 bis du CGI](#).